



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taxe professionnelle : Isere

Question écrite n° 380

Texte de la question

M Pierre Goldberg appelle l'attention de M le ministre de l'intérieur sur les conséquences de la stratégie du groupe industriel Thomson en ce qui concerne la fiscalité locale. Il lui cite l'exemple de la commune de Saint-Egreve dans l'Isere qui, d'après les déclarations faites par la direction de Thomson en juin 1987, prévoyait une rentrée de taxe professionnelle d'un montant de 23 471 KF/1988. Or, par le biais d'un changement de statut de société consécutif à l'accord Thomson-SGS, la direction a annoncé en décembre 1987 une diminution du versement de la taxe professionnelle d'un montant de six millions de francs. En fait, alors qu'aucun changement de base d'imposition n'a été opéré, la modification du statut de la société se traduirait, dès 1988, par une perte de ressources pour la commune de Saint-Egreve où Thomson est implantée et donc des difficultés accrues pour assurer sa gestion. Il lui demande donc les dispositions qu'il entend prendre afin de limiter pour les communes, les conséquences des stratégies des groupes industriels et pour le cas cité en exemple, d'obliger Thomson à verser, en 1988, l'intégralité de la taxe professionnelle prévue d'autant que ce groupe va percevoir sur les fonds publics une dotation d'un milliard de francs.

Texte de la réponse

Reponse. - Les informations demandées intéressant une entreprise nommément désignée, une réponse sera directement adressée à l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Goldberg Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 380

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2131